

100 ans de Code de la route

Tribune de Christian Scholly - Directeur Général d'Automobile Club Association



© Christian Kempf

Le Code de la route a 100 ans. C'est en effet le 27 mai 1921 qu'un décret est venu codifier un ensemble de règles existantes mais disparates, concernant la circulation sur les routes et dans les rues. Un premier projet régional avait d'ailleurs vu le jour en 1905 à l'initiative de Jules Perrigot, Président de l'Automobile Club Vosgien, dont notre Club est aujourd'hui l'héritier suite à la fusion intervenue en 1993.

Mathieu Flonneau, Professeur des Universités, nous fait l'honneur de partager son regard d'historien à l'occasion des 100 ans du Code de la route par un article [1921, aux sources de la République routière : promulgation par décret du Code de la route.](#)

Au fil des décennies, le Code de la route n'a pas cessé de grossir, élargissant son assiette vers les nouveaux outils de mobilité, incorporant de nouvelles infrastructures, de nouvelles signalisations, renforçant les sanctions ou devant en créer de nouvelles, comme cela a été le cas, par exemple, depuis l'apparition du téléphone portable et son impact sur la conduite.

Même si ses modalités techniques ont forcément évolué, la formation du conducteur a finalement assez peu évolué dans son principe : deux douzaines d'heures de formation en moyenne, suivis par un examen théorique et pratique, et voilà l'apprenti conducteur jugé apte à conduire, alors même que toutes les études ou analyses rendues depuis des décennies sur ce sujet jugent indispensable un véritable continuum éducatif tout au long de la vie.

Certes, la mise en œuvre de la formation post-permis sur la base du volontariat a constitué un début de commencement d'un « continuum éducatif », mais cela reste encore à compléter.

Des initiatives d'entreprises impliquées dans la sécurité routière vont heureusement également en ce sens, comme celle des « Assurances du Crédit Mutuel » qui proposent une formation post-permis complète mêlant théorie et pratique à leurs jeunes assurés, afin de leur apprendre à éviter de se mettre dans une situation d'accident.

Toutefois, la situation réglementaire peut évoluer rapidement : la révision de la 3e Directive Européenne sur les permis de conduire est en cours d'examen et pourrait être publiée en 2022. L'analyse d'impact de la Commission européenne sur la révision de cette directive inclut la formation tout au long de la vie comme « objectif spécifique » et plusieurs amendements sont déjà venus conforter cette analyse en demandant l'introduction d'un « système de permis gradué et d'apprentissage tout au long de la vie ».

Plusieurs décennies d'engagement du Club en faveur de la formation vont donc peut-être trouver un nouvel aboutissement !

Merci pour votre fidélité et bonne route.

Illustration : Pierre Klein